



## Union Régionale des Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique de BRETAGNE - BASSE-NORMANDIE - PAYS DE LA LOIRE

# Communiqué de presse

## **L'effacement des barrages de la Sélune *Une première décision attendue et saluée par les pêcheurs mais...***

A l'occasion de la signature du premier contrat d'objectifs entre l'Etat et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Madame Chantal JOUANNO a annoncé hier le lancement d'un plan national d'action pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Dans le cadre de ce plan qui se veut ambitieux en faveur de la préservation de la biodiversité de nos cours d'eau, Mme la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie a rappelé que l'élaboration de la trame bleue se ferait avec l'ensemble des usagers, par la définition de priorités d'interventions par bassin.

Ainsi, M. Jean-Louis BORLOO et Mme Chantal JOUANNO ont demandé au Préfet de la Manche d'engager les opérations d'effacement des barrages de Vezins et de la Roche-Qui-Boit sur la Sélune.

Ce grand chantier qui s'ouvre, tant sur le plan environnemental que sur les facteurs de développement locaux, les pêcheurs souhaitent l'accompagner.

Cette stratégie d'interventions prioritaires de restauration des migrateurs, réclamée par les pêcheurs depuis les différents programmes de restauration des poissons migrateurs et la plainte déposée le 1<sup>er</sup> avril dernier, prend forme aujourd'hui avec l'effacement d'ouvrages situés sur un axe identifié, dès 1996 par le SDAGE\* Seine-Normandie, comme stratégique et majeur.

Union Régionale des Fédérations de Bretagne – Basse-Normandie – Pays de la Loire  
pour la pêche et la protection du milieu aquatique  
9, rue Louis Kéroul - Botmel – 35000 RENNES  
e-mail : [jean-paul-doron@wanadoo.fr](mailto:jean-paul-doron@wanadoo.fr)

**Cependant, cette décision ne saurait être considérée par les pêcheurs de l'Ouest comme une fin en soi.**

Il s'agit en fait d'une formidable occasion pour renforcer les dynamiques engagées sur les fleuves côtiers de l'Ouest (Scorff, Elorn, Aulne, Odet, Couesnon, Sienne, Vire, Orne, Touques...)

Par ailleurs des problèmes ou interrogations subsistent, notamment dans l'emblématique baie du Mont-Saint-Michel, avec le maintien de la pratique de la pêche sur le domaine maritime et les conditions de franchissement du barrage de la Caserne sur le Couesnon.

Il en est de même du manque d'ambitions et d'efficacité de certaines actions du Plan Français de Gestion de l'Anguille, actuellement en panne à l'Europe.

En effet, toute stratégie repose sur la cohérence des actions menées et des moyens mis en œuvre.

Face à ces enjeux en matière de préservation de la biodiversité, à la situation d'urgence de certains migrateurs et enfin, à l'attente des bénéfices environnementaux attendus des actions engagées, il est donc primordial d'apporter des réponses concrètes.

**Les pêcheurs demandent donc d'urgence,**

- **la reconduction de l'interdiction de pêche des salmonidés en baie du Mont-Saint-Michel,**
- **la mise en place d'une évaluation de l'efficacité des dispositifs de franchissement du barrage de la Caserne sur le Couesnon,**
- **l'arrêt et l'ouverture des ouvrages hydroélectriques lors des pics de dévalaison des géniteurs d'anguille,**

*\* SDAGE : Schéma Directeur Aménagement et de Gestion Eaux  
(Outil de planification à l'échelle des bassins)*

---

**Contacts : Jean-Paul DORON, Président UR Ouest - 06 85 52 50 11**  
*1<sup>er</sup> vice-président Fédération Nationale Pêche France,  
Membre du Comité Opérationnel trame verte et bleue  
du grenelle de l'Environnement,*

*Union Régionale des Fédérations de Bretagne – Basse-Normandie – Pays de la Loire  
pour la pêche et la protection du milieu aquatique  
9, rue Louis Kéroul - Botmel – 35000 RENNES  
e-mail : [jean-paul-doron@wanadoo.fr](mailto:jean-paul-doron@wanadoo.fr)*